

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Fonds départemental pour la mise en œuvre du plan air-énergie-climat territorial -
Année 2020 - 3ème répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget au titre de l'exercice 2020 pour le dispositif d'aide aux communes "Fonds départemental pour la mise en œuvre du plan air-énergie-climat territorial" s'élève à 6 600 000 €

Deux répartitions ont été approuvées lors des Commissions permanentes des 25 septembre et 23 octobre 2020, pour un montant global de subventions de 3 295 231 €

Le Conseil départemental a été saisi, au titre de ce dispositif, de différentes demandes de subventions départementales formulées par des communes et un groupement de communes pour l'année 2020, présentées en annexe 1.

Ces projets concernent des acquisitions de véhicules à motorisation électrique, l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, l'amélioration énergétique de bâtiments communaux, un audit du réseau d'éclairage public, des acquisitions foncières et des travaux pour la réalisation de voies douces ou pistes cyclables.

Le montant total des subventions départementales sollicitées s'élève à 2 933 750 € sur une dépense subventionnable de 4 232 230 € HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

